

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 04-2020

Cher(e) collègue et ami(e),

Après plusieurs semaines de confinement, le Président de la République a annoncé ce lundi 13 Avril 2020 lors d'une allocution aux Français et Françaises que ce confinement perdurera jusqu'au 11 Mai 2020.

La question que les concitoyens se pose à juste titre : « Est-ce que se sera suffisant ??? »

Personnellement, j'en doute à la vue des résultats du déconfinement en Chine d'où l'épidémie est partie et de la résurgence de cette pandémie avec de nouveaux cas détectés.

Au niveau international, de nouvelles polémiques ont surgies sur le fait accidentel de cette pandémie et d'une erreur humaine. Je laisse le soin aux spécialistes médicaux des risques infectieux de déterminer le vrai du faux, de même d'établir la véracité sur l'utilisation d'un médicament miracle « la chloroquine », de même aux spécialistes financiers sur les pertes et gains des amoureux du CAC 40.

Les services publics des trois fonctions publiques restent mobilisés sur tous les fronts avec pour certains des moyens de protection, pour d'autres les moyens sont en cours.

Des agents travaillent en télétravail chez eux, d'autres sont en autorisations spéciales d'absences et d'autres en confinement congés maladie...

Le gouvernement dans un geste de solidarité a décidé d'accorder une prime exceptionnelle à certains fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale en créant une nouvelle fois des disparités car tout le monde ne bénéficiera pas de cette dernière.

Cette prime sera variable et sur délibération de l'organe délibérant en fonction de critères qui ne sont pas encore définis.

Le déblocage du point d'indice aurait été plus judicieux. Être confiné est-ce des vacances à domicile ???

Cette mesure fera des oubliés, car quand on sait que certains agents de Police Municipale, gardes-champêtres et ASVP ne touchent pas la prime à laquelle ils peuvent prétendre au taux maximum car la collectivité a délibéré dans ce sens, je vous laisse le soin de juger de cette mesquinerie !!!!

De conclure que ce gouvernement a l'art et la manière de diviser pour mieux régner !!!

Dans cette Edito vous trouverez de nombreux articles, textes de lois, décrets, ordonnances relatifs à la Fonction Publique Territoriale et à la situation que nous vivons depuis plusieurs semaines.

De même, l'ordonnance publiée récemment, relative à la perte de congés, R.T.T de 10 jours depuis ce confinement

De vous rappeler que sur notre site, nous avons publié des informations presque journalières SPECIAL COVID 19.

Vous pouvez les retrouver sur notre site si vous avez obtenu vos codes d'accès, de même une bibliothèque revisitée contenant des guides susceptibles de vous aider dans vos missions de tous les jours et publiés gracieusement par la documentation française et d'autres organismes connus et reconnus dans la F.P.T

N'hésitez pas à visiter notre site et à nous interpeller par mail si vous souhaitez avoir des infos, une documentation spécifique ou des réponses à vos questions RH et autres.

Nos collaborateurs sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

« Prenez soin de vous et de votre famille !!! »

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

NOUVEAUTE 2020 retrouvez-nous www.pole-police-hauts-de-france.fr

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Des formations e-learning en sécurité routière pour les collectivités et services de l'Etat
- Recueil des bilans sociaux
- Majoration des heures supplémentaires... Courrier de M. Dussopt concernant les agents FP
- Confinement jusqu'au lundi 11 mai - Le Président de la République demande à tous les élus d'aider à ce que ces règles soient les mêmes partout sur le territoire
- Les registres communaux d'alerte et d'information des populations (dossier CNIL)
- Les nouvelles mesures mises en place par les départements dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19
- Coronavirus: les mesures adoptées par les Régions (au 14 avril 2020)
- Publication du référentiel relatif à la gestion des ressources humaines
- Suppression unilatérale de jours de congés ou RTT - Opposition des syndicats
- Covid-19 : une prime pour certains agents, mais aussi des jours de congés imposés

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Décret : Coronavirus : un décret pour la prise en charge des frais de repas en l'absence de restauration collective
- Décret : Covid-19 - Décret complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 (Rajout du contrôle technique - Opérations funéraires - Réquisition ARS)
- Décret : Violation des mesures édictées en cas de menace sanitaire grave et de déclaration de l'état d'urgence sanitaire - Contraventions de 5ème classe
- Décret : Dérogation temporaire à diverses dispositions de droit funéraire
- Décret : Prise en charge des frais de repas engagés par certains agents publics pendant les périodes d'état d'urgence sanitaire.
- Décret : Véhicules lourds et véhicules destinés au transport en commun de personnes - Reprise des contrôles techniques et extension des délais
- Décret : Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- Décret : Utilisation des droits à congés accumulés sur un CET à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, d'un congé de proche aidant ou d'un congé de solidarité familiale
- Décret : Masques - Réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19
- Décrets : Transformation de la fonction publique" sortie de nouveaux décrets, dont un sur les emplois fonctionnels
- Décret : Prise en compte des agents victimes de violence
- Décret : Modification de la réglementation relative aux ports maritimes et fluviaux et au transport fluvial
- Décret : Pour information - Modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période d'état d'urgence sanitaire.
- Décret : FIPHFP - Modification de plusieurs dispositions
- Décret : Modification du décret du 23 mars 2020 - Remplacement de la date du 15 avril par la date du 11 mai

- Arrêté : Mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 - Arrêtés du 20 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 (Moyens des armées)
- Arrêté : Mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 - Arrêtés du 21 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 (ARS, Outre-Mer ...)
- Arrêté : Pour information - Levée des interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC à certaines périodes.
- Arrêté : Organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Circulaire : Politiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation - Déclinaison territoriale pour les années 2020 à 2022
- Circulaire Contrôle technique
- Ordonnance : Police municipale et covid-19 : le tribunal administratif de Montreuil suspend le couvre-feu décidé par le maire Saint-Ouen (analyse Me Gossement)
- Ordonnance : Prise de jours de ETT ou de congés dans la FPE et la FPT

JURISPRUDENCE

- Le contrat de recrutement est un acte juridique créateur de droit pour les deux parties, y compris lorsqu'il est illégal
- Refus le détachement d'un gendarme à l'issue de son stage de deux mois, fondée sur le positionnement inadapté du requérant au sein de l'équipe municipale
- Forfait post-stationnement : conditions du recours contentieux
- Coronavirus : Fermeture des marchés devant le Conseil d'Etat
- Faits reprochés à un agent excédant le comportement normal d'un agent public - Faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions
- Maladie contractée par un fonctionnaire, ou aggravation - Recherche de l'imputabilité au service
- Annulation d'une sanction disciplinaire de nature pécuniaire non prévue par loi
- Liquidation anticipée pour les fonctionnaires territoriaux ayant interrompu ou réduit leur activité pour élever des enfants - Conditions d'application
- Changement d'affectation - Sanction disciplinaire déguisée
- Un employeur ne peut mettre en demeure un agent de rejoindre son poste, dans un délai approprié, qu'après avoir constaté son absence injustifiée
- Lutte contre le Covid-19 : les pouvoirs du maire confortés par le juge des référés du Conseil d'Etat (analyse de l'observatoire de la SMACL)
- Concessions temporaires - Rappel des conditions de renouvellement
- Faits n'ayant pas été commis dans le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle mais ayant donné lieu à une condamnation par le juge pénal - Révocation ne constituant pas une sanction disproportionnée.
- Covid-19 : prorogation des droits à stationner pour les personnes handicapées porteuses de la CMI
- Dispositif numérique d'attestation de déplacement - Mode d'emploi à destination des Polices municipales
- Questions/ Réponses à l'attention des employeurs et des agents publics dans le cadre de la gestion du Covid-19 (Mis à jour le 31 mars 2020)
- Impacts de l'épidémie de Covid-19 dans le domaine funéraire (Note aux préfetures)
- Coronavirus SARS-CoV-2 : prise en charge du corps d'un patient
- Arrêtés municipaux imposant le port de masques : une légalité contestable (analyse GBH Formation)

- Listes des infections transmissibles prescrivant ou portant interdiction de certaines opérations funéraires - Rajout du virus SARS-CoV-2
- Concessions temporaires - Rappel des conditions de renouvellement
- Les intérêts moratoires dus sur les acomptes mandatés ou payés au-delà du délai contractuel doivent être intégrés dans le projet de décompte final
- Affectation obligatoire, par la commune, au financement de la réalisation d'un parc public de stationnement
- Le fait pour un maire de recruter sa sœur comme DGS constitue une prise illégale d'intérêt
- Dommages de travaux publics - Appel en garantie fondé sur un protocole transactionnel
- OPH - Interdiction pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'être membre du conseil d'administration et d'exercer une fonction de direction
- Un délégué syndical peut-il être reconnu coupable de harcèlement moral au préjudice de cadres de direction s'il use de méthodes intimidantes et irrespectueuses ?
- Délégué syndical trop véhément : harcèlement moral caractérisé ?
- Sanction contre un syndicaliste en dispense d'activité
- Incendie causé par un feu d'artifice : la faute de l'artificier n'exonère pas la collectivité de toute responsabilité
- Refus de renouvellement fautif après une restructuration de service
- Le port de la barbe ne suffit pas à caractériser en lui-même la manifestation d'une appartenance religieuse d'un agent hospitalier dans l'exercice de ses fonctions si elle n'est corroborée par aucune autre circonstance
- Une décision créatrice de droits entachée d'un vice « danthonysable » ne peut être retirée ou abrogée, même dans un délai de quatre mois suivant la prise de cette décision
- Le droit à communication du dossier d'un agent public faisant l'objet d'une mesure prise en considération de sa personne s'étend aux témoignages recueillis par un corps d'inspection, sauf risque de grave préjudice pour les témoins
- L'exercice d'une activité professionnelle doit respecter la tranquillité du voisinage
- L'administration ne peut attribuer un marché à un candidat qui ne respecterait pas une des prescriptions imposées par le règlement de la consultation.
- Urgence sanitaire covid-19: Régularité des arrêtés de Maires souhaitant prendre des mesures barrières et de confinement encore plus strictes qu'au niveau national (Publié par Florian Chanon)
- Police municipale et covid-19 : le maire peut-il / doit-il faire usage de ses pouvoirs de police pour réduire l'épidémie ? (mise à jour le 13 avril 2020)
- Police municipale et covid-19 : retour sur la suspension de l'arrêté du maire de Sceaux imposant à ses habitants de se couvrir le nez et le visage lors de leurs déplacements (ordonnance du 9 avril 2020)
- Formalités de remise d'un pli

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Stationnement des campings-cars
- Lutte contre les nuisances sonores - Rôle du Maire
- Utilisation d'images prises par satellite dans le cadre de contrôles d'infractions d'urbanisme
- Places de stationnement gérées par les bailleurs sociaux

- Ruptures conventionnelles de fonction dans la Fonction Publique
- Calendrier relatif au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Cumul d'emplois pour les agents publics
- Avenir de la profession de gardes champêtres : la CCPM est saisie
- Revalorisation des retraites des policiers municipaux
- Formation des policiers municipaux
- Temps de travail dans la fonction publique
- Réduction de la formation des policiers municipaux suite à la loi du 6 août 2019
- Stationnement des campings-cars : la réglementation
- Lutte contre la prolifération des chats errants
- Affichage de la fonction d'élu local
- Conditions d'utilisation des infrastructures sportives d'une commune
- Construction d'un abri démontable
- Question N° 25710 de M. Alain Bruneel (Gauche démocrate et républicaine - Nord)
- Obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes
- Crémation des personnes dépourvues de ressources suffisantes
- Lutte contre les nuisances sonores - Rôle du Maire
- Lutte contre les ambrosies
- Type de contrat pour une fourrière animale communale

BON A SAVOIR

- Espace public - Voirie, espaces publics : solutions économes - Des fiches pratiques à télécharger
- Les obligations légales des collectivités en matière de numérique
- Liste des pièces devant être transmises pour réaliser les contrôles déontologiques
- Connexion internet : les débits disponibles à l'adresse maconnexioninternet
- Assistance aux maires sur la situation d'urgence sanitaire
- Fonctionnement des collectivités territoriales dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Comment les collectivités territoriales peuvent-elles s'approvisionner en masques ? - Contactez votre préfecture et non l'ARS
- La fabrication artisanale de masques en tissu est-elle recommandée ?
- Covid 19 : Création de deux nouvelles catégories de masques "grand public" (mis à jour le 10 avril 2020)
- Emplois fonctionnels et de direction, collaborateurs de cabinets, contrôles déontologiques et obligations - Fiches pratiques

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Oise

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle
Police municipale
des Hauts de France



ADHESION

OU RENOUELEMENT D'ADHESION

**AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE,
GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE
FAFPT DES HAUTS DE FRANCE**

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

 adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2020 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr

Retrouvez nous sur :

pole-police-hauts-de-france.fr